

Les hésitations

Entendu fréquemment en club pendant les enchères : "Votre partenaire a hésité, vous n'avez plus droit à la parole !". Rien n'est plus faux ! Le plus simple, pour couper court à ce genre de réflexions, est de vous reproduire cet extrait du règlement du Bridge, qui concerne également le jeu de la carte :

Extraits du règlement du Bridge :

Un joueur de flanc ou le déclarant a toujours le droit de « bloquer » le jeu de la carte, en refusant de retourner sa carte. Les autres joueurs devront alors attendre son bon vouloir pour passer à la levée suivante, en laissant eux aussi leur propre carte face visible. Un joueur peut ainsi réfléchir à la suite du coup et anticiper ses problèmes, ce qui peut lui éviter ultérieurement des hésitations révélatrices ou qui pourraient transmettre un renseignement de façon illicite.

Mis à part le cas où un joueur hésiterait volontairement, sans aucune raison, et dans l'unique but d'induire l'adversaire en erreur, il n'est jamais illicite de réfléchir, que ce soit à l'enchère ou à la carte. Ce qui est interdit, c'est que le partenaire utilise l'information ainsi obtenue...

... ce qui change tout ! Le bridge est un jeu de réflexion. A la table, il y a souvent des problèmes difficiles (et donc longs) à résoudre. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est produire une enchère (ou une carte) que l'on n'aurait certainement pas faite (ou jouée) si le partenaire n'avait pas hésité.

En cas de contestation, une seule personne est autorisée à trancher : l'arbitre. Problème : il y a rarement un arbitre dans les clubs, lors des tournois de régularité. Rappelons tout de même un principe :

Aucun joueur n'est habilité à arbitrer soi-même à la table.